

## **DÉFINITION DE CAS DE PARALYSIE FLASQUE AIGUË**

Apparition soudaine d'une faiblesse ou d'une paralysie localisée caractérisée par une flaccidité (tonus réduit) sans autre cause évidente (p. ex. : traumatisme) chez un enfant de moins de quinze ans. Les faiblesses transitoires (p. ex. : faiblesse postconvulsive) ne doivent pas être déclarées.